



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 20 mars 2017

Sécurité routière **Bilan et programmation des contrôles routiers**

Bilan de la semaine du 13 au 19 mars 2017

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **213 contrôles routiers** à l'occasion desquels **625 infractions** ont été relevées, dont :

- **436 excès de vitesse ;**
- **10 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **9 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **45 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Bilan depuis le 1^{er} janvier

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **2406 contrôles routiers** à l'occasion desquels **4897 infractions** ont été relevées, dont :

- **3597 excès de vitesse ;**
- **122 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **111 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **418 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

Quelques règles essentielles de sécurité

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

Programmation de contrôles routiers

Du 20 au 26 mars 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

20/03 : Privas et Alissas

RN.102 entre St Didier sous Aubenas et Labégude

21/03 : RD120 entre Beauchastel et Les Ollières

RD.533 Saint-Péray

22/03 : RD.579 entre Vogüé et Ruoms

23/03 : RD.86 entre Saint-Péray et Limony

24/03 : RN.102 entre Aubenas et Le Teil

RD.104 entre Ucel et Saint-Etienne-de-Fontbellon

RD.533 Guilherand-Granges

Coux

Privas

25/03 : RD.86 entre Le Pouzin et Charmes-sur-Rhône

RD.82 entre Saint Marcel-*lès-Annonay et Andance

26/03 : RD.86 entre Le Pouzin et le Teil

RD.534 entre Tournon-sur-Rhône et Lamastre.

Contacts presse :

Cabinet du préfet – Pôle de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - ☎ 04 75 66 50 93

pref-communication@ardeche.gouv.fr

